

Chers parents,

Si la situation économique du pays s'est stabilisée ces deux dernières années, celle-ci peut rester encore fragile pour certaines familles. Dans ce contexte, le CPF poursuit sa politique d'aides exceptionnelles aux familles qui en ont besoin afin de permettre à chaque élève scolarisé de pouvoir poursuivre ses études dans les meilleures conditions. Ces aides s'adressent aux élèves inscrits dans les classes de la moyenne section à la terminale, ayant au moins une année d'ancienneté au CPF.

Sont éligibles au dispositif des aides financières toutes les familles à l'exception des familles de nationalité française, éligibles aux bourses de l'AEFE.

Afin de vous aider à planifier financièrement l'année scolaire 2025-2026, les formulaires de demande d'aide aux frais de scolarité sont disponibles en ligne sur votre [portail EDUKA](#) (Portail des demandes -> Bourses CPF).

Le formulaire de demande doit être complété en ligne, et accompagné des documents ci-dessous, avant le **mardi 3 juin 2025**.

L'attention des familles est attirée sur le fait que le défaut de production d'un des documents demandés entraînera l'irrecevabilité du dossier.

De même, aucune demande d'aide, même avec un dossier complet, ne pourra être prise en compte pour une famille qui ne se serait pas acquittée de l'intégralité de ses frais au titre de l'année en cours.

Documents à fournir à l'appui de la demande :

- 1- Une attestation de travail obtenue auprès de l'employeur de chaque parent si les deux parents sont salariés. Il doit mentionner la profession, l'intitulé du poste, le salaire mensuel effectif, les années de service, le nombre de mois payables et les avantages sociaux (assurance santé, prestations éducatives, logement, etc.).
- 2- Pour les professions libérales ou indépendantes, des documents attestant son revenu annuel, ainsi que l'enregistrement de l'entreprise (سجل تجاري) et les déclarations d'impôt sur le revenu.
- 3- Tout autre document justifiant des revenus du patrimoine (le cas échéant).

NB : Pour l'année civile 2024 et pour le premier trimestre de l'année en cours 2025.

- Attestation de l'employeur mentionnant les conditions et le montant d'une aide à la scolarité (pour tous les enfants à charge, scolarisés au CPF ou dans d'autres établissements).
 - Copie de l'acte d'état civil familial récent اخراج قيد عائلي pour les candidats libanais.
 - Photocopie du contrat de location récent (عقد إيجار) et/ou du ou des actes de propriété (سندات ملكية) de chaque bien immobilier (immeuble d'habitation, terrain, locaux commerciaux..).
 - Document entrée/sortie du territoire fourni par la sureté générale pour les membres de la famille montrant tous les voyages effectués au cours des 12 mois précédant la demande.
 - Lettre justifiant la demande d'aide à la scolarité. Les demandeurs veilleront à expliciter dans cette lettre les difficultés rencontrés les amenant à solliciter une aide financière, et à fournir le cas échéant tous documents utiles justifiant cette situation.
- Les aides sont attribuées pour l'ensemble de l'année scolaire. Elles viendront en déduction, par tiers, sur chaque facture trimestrielle.

Le CPF s'engage à garantir une stricte confidentialité de l'ensemble des informations communiquées dans les dossiers de demande d'aide, conformément à la réglementation libanaise sur la protection des données personnelles.

Les familles seront avisées du résultat de leur demande au plus tard à la fin de la présente année scolaire.

L'attention des demandeurs est attirée sur le fait que toute fausse déclaration dont le CPF pourrait avoir connaissance entraînera de facto l'irrecevabilité de la demande pour l'année en cours.

Pour toute question relative au dossier de bourse (formulaire en ligne ou documents à produire), vous pouvez vous adresser par mail à :

bourses.beyrouth@cpf.edu.lb ou par téléphone au **01 811892 extension : 714**

Le Proviseur

Matthieu RAYNAUD